

PRES
PÔLE de RECHERCHE et d'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE-UNIVERSITES

Convention-cadre

Entre

l'Université de Bourgogne, représentée par Jean-Claude Fortier, Président de l'Université de Bourgogne, vue la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 29 mars 2007,

et

l'Université de Franche Comté, représentée par Claude Condé, Président de l'Université de Franche Comté, vue la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Franche Comté du 10 avril 2007.



Préambule

Au cœur de régions voisines participant d'une histoire commune et d'une évolution relativement similaire, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté sont aujourd'hui des établissements d'enseignement supérieur polyvalents au service de leurs bassins de population respectifs.

Ces deux établissements voisins nouent depuis de nombreuses années des collaborations et partenariats notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la documentation.

Aujourd'hui, avec la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, les synergies entre les deux institutions doivent se renforcer.

Cette perspective élargit l'échelle des responsabilités des deux Universités et les conduit à intensifier leur collaboration au travers d'une politique concertée ayant pour cadre un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Le PRES ainsi constitué permettra d'une part de consolider, dans leur complémentarité, leur niveau d'excellence et d'autre part d'atteindre la masse critique nécessaire à l'amélioration de leur lisibilité et de leur attractivité à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'objectif principal du PRES est ainsi de constituer dans les deux régions, par une articulation plus structurée avec les universités françaises du Grand Est d'une part, et avec les universités suisses francophones d'autre part, un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche puissant : 50 000 étudiants, dont 1800 doctorants, 2500 enseignants-chercheurs, 1800 personnels BIATOSS, bien identifiable sur la carte d'Europe entre la région parisienne et Rhône-Alpes.

Ce PRES, dénommé « Bourgogne - Franche Comté - Universités », a pour établissements fondateurs l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche Comté, dans le cadre d'une démarche de service public qui pourra associer d'autres établissements des deux régions et les grands organismes de recherche.

La présente convention ne crée en aucune manière une entité juridique supérieure affectant les prérogatives et missions statutaires des deux établissements, qui s'engagent à mutualiser leurs forces dans un exercice partagé de leurs compétences au service du plus grand nombre d'objectifs communs.

Chapitre I :

Organisation générale et portée de la collaboration

Le PRES a comme objectifs la promotion et l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national, européen et international en favorisant notamment :

- 1) la mise en place de diplômes co-habilités, la concertation sur les formations et leur promotion,
- 2) la constitution de pôles thématiques, de structures ou de laboratoires de recherche communs, l'intégration de chercheurs isolés par l'autre établissement fondateur,
- 3) la mise en œuvre de politiques générales communes. Les services concernés seront développés de façon coordonnée afin de renforcer l'efficacité du dispositif de formation et de recherche des deux régions.

I – 1) Membres fondateurs, membres et membres associés :

Les membres fondateurs du PRES " Bourgogne – Franche Comté - Universités " sont l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche Comté. Ils disposent ensemble de la majorité des voix, à part égales, au sein de la gouvernance du PRES.

Les institutions d'enseignement supérieur des deux régions, partageant avec les membres fondateurs des objectifs communs en matière d'enseignement et/ou de recherche, et qui adhèrent aux objectifs du PRES, pourront devenir membres du PRES. Il pourrait, par exemple, s'agir de l'université technologique de Belfort-Montbéliard, de l'école de commerce de Dijon ou d'écoles d'ingénieurs des deux régions. Les membres du PRES participent à la gouvernance, selon une répartition égale entre les institutions de Bourgogne et de Franche-Comté.

D'autres institutions qui adhèrent aux objectifs du PRES pourront devenir membres associés du PRES. Les membres associés peuvent être des universités étrangères frontalières, des universités de régions voisines, les grands organismes de recherche, les acteurs du secteur de la santé, les collectivités territoriales des deux régions, les pôles de compétitivité et les collectivités territoriales des deux régions ... Ils participent aux délibérations de la gouvernance avec voix consultative. L'adhésion d'un membre associé est soumise à l'accord préalable des membres fondateurs. Elle donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion.

I – 2) Mode de Fonctionnement :

Il respecte l'autonomie de chaque Université, en s'appuyant sur une gouvernance partagée, selon les modalités ci-dessous :

- une représentation réciproque des universités fondatrices dans leurs trois conseils,
- un Bureau commun qui a pour mission de préparer les projets du PRES avant examen par les conseils des deux Universités. Il est constitué paritairement de représentants de chacune des équipes en responsabilité des deux établissements fondateurs et se réunit au moins une fois par

trimestre alternativement à Besançon et à Dijon. Son président est celui d'une des deux Universités et son Vice-Président, celui de l'autre établissement fondateur, selon une alternance bisannuelle.

- deux chargés de mission nommés par les deux présidents pour un mandat de deux ans, parmi les enseignants chercheurs de l'une et l'autre université, pour la mise en œuvre et le suivi de la convention.

- un Conseil d'Orientation stratégique qui a un rôle de réflexion et de proposition. Il est composé, à parité pour chacune des deux régions, des membres du bureau et de représentants des institutions membres du PRES. Pour chaque membre associé, un représentant participe aux délibérations du conseil d'orientation stratégique.

I – 3) Évolution :

La démarche du PRES interrégional est progressive; elle doit permettre à ses membres d'en apprécier la dynamique et d'en développer les périmètres d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Le contenu de la présente convention - cadre est destiné à évoluer vers de nouveaux objectifs, et si besoin, vers une autre forme juridique de partenariat.

I – 4) Moyens :

Les moyens affectés au fonctionnement du PRES sont :

- les contributions, ressources humaines et/ou moyens matériels que chaque établissement membre destine à la réalisation des objectifs communs dans sa pleine et entière responsabilité d'employeur des personnels et de propriétaire du matériel et/ou des locaux mis à disposition.
- les dotations attribuées dans le cadre d'actions spécifiques par l'Etat, les collectivités territoriales, les grands organismes de recherches, etc.

I – 5) Durée :

La présente convention - cadre prend effet pour chacun de ses membres à la date de signature, pour la durée du contrat quadriennal des membres fondateurs

I – 6) Retrait :

Tout établissement membre peut, sur décision de son instance délibérante, se retirer à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention par lettre avec accusé de réception adressée au Président du Bureau commun quatre mois avant la fin de cet exercice.

I – 7) Propriété intellectuelle et industrielle :

Les conditions fixant les règles de confidentialité et de propriété relatives aux travaux réalisés dans le cadre du PRES sont précisés au cas par cas dans le cadre de conventions spécifiques entre les Etablissements intéressés.

Ces conventions seront établies en cohérence avec les termes des accords existant notamment entre les universités, les écoles et les organismes de recherche.

Chaque établissement membre, fondateur ou associé, s'engage à communiquer aux autres établissements membres toutes les informations influant sur les travaux réalisés dans le cadre du PRES, concernant notamment les engagements qu'il pourrait prendre avec des tiers.

Chaque établissement s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations scientifiques, techniques ou commerciales relatives aux autres établissements du PRES, tant que ces informations ne sont pas du domaine public.

Chapitre II : Les domaines de la collaboration

II – 1) La recherche :

Le PRES a pour objectif de favoriser l'association des laboratoires, par disciplines et dans l'interdisciplinarité, dans tous les champs scientifiques pour renforcer les convergences problématiques. Il s'agira également de soutenir les réseaux thématiques de recherche interdisciplinaire et de favoriser, à l'opposé, l'intégration des chercheurs isolés par un accueil de l'autre partie dans la mesure où il existe un laboratoire adapté à la recherche effectuée. Enfin, des collaborations sur les politiques et les outils de valorisation de la recherche et de transfert amplifieront le dynamisme des deux établissements en matière d'innovation.

II –1) – 1- Les thématiques de recherche

Le partenariat à l'échelle des structures fédératrices ou des laboratoires par discipline ou dans l'interdisciplinarité s'exprimera par un développement de projets scientifiques et de développements technologiques communs sous forme notamment de publications scientifiques communes, de co-encadrements de thèses et le cas échéant de nouvelles formations complémentaires destinées notamment aux doctorants. Il se traduira tout particulièrement dans deux domaines des deux établissements multidisciplinaires :

- le domaine des Sciences fondamentales avec les structures fédératives M3 (Mathématiques, Matière, Matériaux) de l'Université de Bourgogne et FEMTO-ST et Sciences Fondamentales de l'Université de Franche Comté.

- le domaine des sciences de la santé avec la poursuite de la collaboration des IFR d'Ingénierie et Biologie Cellulaire et Tissulaire de l'Université de Franche Comté et Santé-STIC de l'Université de Bourgogne.

Ces collaborations pourront être concrétisées par des protocoles liant les structures fédératrices ou les laboratoires.

II -1) - 2- Les réseaux de recherche

Les réseaux thématiques de recherche interdisciplinaire seront intégrés dans le cadre du PRES. Il s'agit notamment du partenariat entre les deux Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) et du partenariat des laboratoires ayant un potentiel de recherche mutualisable en Sciences et Technologies de la Santé (MAGIC-BIO).

D'une part, les MSH ont pour mission de structurer les thématiques de recherche en SHS afin notamment d'en renforcer la visibilité internationale. En ce sens, les deux MSH de Bourgogne et Franche-Comté joueront un rôle décisif dans l'élaboration, le suivi et l'expertise de l'activité et de la politique de recherche en SHS du PRES. Les expériences de collaborations scientifiques bilatérales entre les deux MSH ou certaines des équipes qui leur sont associées et de formations de haut niveau, tout autant que leur rôle au sein des réseaux qu'elles contribuent à animer au plan national et international trouveront dans le PRES l'opportunité de se renforcer et de s'élargir à d'autres disciplines. La mutualisation inter-MSH des équipements sera poursuivie.

D'autre part, le réseau MAGIC-BIO intègre les sciences fondamentales et de l'ingénieur, les sciences biomédicales et les sciences humaines et sociales. Cette collaboration impliquant plusieurs centaines de chercheurs et enseignants chercheurs dans un secteur de recherche porteur d'avenir, sera un noyau structurant puissant du PRES qui s'appuiera sur un vaste spectre de compétences, un positionnement pluridisciplinaire, des outils de conception innovants et des plateformes technologiques performants.

Enfin, la participation à des réseaux nationaux et internationaux sera favorisée

II - 1) - 3 - La valorisation de la recherche, les structures de transfert.

Chacun des deux établissements a mis en place un programme répondant à l'appel d'offre de l'ANR " Organisation mutualisée du transfert technologique et de la maturation des projets innovants " : Synerjinov pour l'uB, Mutualisation du transfert de technologie et de maturation de projets innovants en Franche-Comté pour l'UFC. Ces deux programmes permettent la mutualisation des acteurs de la recherche et de l'innovation à l'échelle des deux régions. Une mutualisation inter-régionale amplifiera ce dynamisme.

Concernant les outils de transfert, l'uB s'est récemment doté d'une filiale, alors que l'UFC effectue son transfert par un SAIC. La collaboration des structures juridiques et la coordination des actions permettront un meilleur ancrage dans l'environnement socio-économique et une plus grande visibilité des deux universités.

II – 2) La formation :

Pour s'inscrire pleinement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, les deux universités vont renforcer la lisibilité et l'attractivité de leur offre de formation. Le PRES permettra l'affichage de pôles forts fondés sur des compétences convergentes et complémentaires des deux universités.

Dans cette optique, la mise en place du LMD et le passage au LMD2 impliquent un objectif commun de rationalisation des cartes de formation.

Ainsi, en matière de formation, le PRES se donne pour objectifs, d'une part, de promouvoir les actions menées en commun et de favoriser leur développement, d'autre part, de coordonner la politique de formation des deux universités en articulant leur complémentarité afin d'apporter une valeur ajoutée aux deux établissements. Ces objectifs concernent aussi bien la formation initiale que la formation continue, notamment la formation des maîtres dans le cadre des IUFM.

II – 2) – 1 - La formation initiale.

Il s'agit de favoriser le développement de synergies en termes de potentiel pédagogique pour permettre une élaboration concertée de l'offre de formation. Cela passera par une politique de co-habilitation de diplômes, particulièrement au niveau des masters, comme par la promotion coordonnée de formations professionnelles – notamment dans les IUT et les Ecoles d'Ingénieurs – et le développement, à terme, d'écoles doctorales inter-établissements.

- le développement de diplômes en co-habilitation : les partenariats actuels en terme de co-habilitation sont encore limités et en deçà des réalités de collaboration en matière de recherche. Le potentiel de développement est important. Le développement des co-habilitations devra s'effectuer dans des domaines pour lesquels les forces de recherche sont associés (ex : Magic-Bio). Dans ces cas, la proposition d'un diplôme commun permettra de positionner la formation sur un axe novateur, spécifique aux projets portés conjointement dans le cadre du PRES par les deux universités, avec une valeur ajoutée lisible pour l'étudiant.

- la coordination de l'offre de formation : la mise en œuvre d'une coordination concernant l'offre de formation des deux universités permettra une rationalisation de la carte de formation, dans certaines disciplines ou certains secteurs attirant peu d'étudiants. Cette collaboration pourra déboucher sur un partage des responsabilités et compétences pour ces formations. Un objectif fort du PRES est de favoriser la promotion des disciplines indispensables aux métiers de l'enseignement et de la recherche.

- l'animation d'un collègue doctoral qui associera les écoles doctorales des deux universités.

II – 2) – 2 - La formation continue :

Les deux universités sont également des acteurs à part entière, chacune sur son territoire, dans le domaine de la formation tout au long de la vie. Le développement de partenariats en matière de formation continue permettra de tirer profit des complémentarités des deux établissements pour promouvoir une offre commune avec un catalogue plus complet et diversifié de formations et dispositifs proposés aux salariés, demandeurs d'emploi et entreprises, principalement en terme de Validation des acquis de l'expérience (VAE) et de formations courtes.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : La complémentarité des universités de Bourgogne et de Franche Comté permettra d'élargir l'offre de diplômes accessibles à la VAE. La modularisation des formations des deux universités représentera un atout pour la mise en place des parcours complémentaires après les VAE partielles.
- les formations courtes : la mise en place du droit individuel à la formation (DIF) – loi de 2004 pour les entreprises, projet de 2006 pour la fonction publique – va profondément modifier la demande de formation continue. Il s'agit d'être en mesure de proposer aux salariés des actions de formation de quelques dizaines d'heures. Une offre de stages courts co-établie par les deux universités, les positionnera à une échelle inter-régionale, avec un potentiel de compétences et de moyens renforcé. Ces stages pourront se compléter entre eux dans l'optique d'acquisition de crédits européens.

II – 3) Les politiques générales partagées :

En aval de la formation initiale des étudiants et de la recherche, un objectif majeur du PRES est de mutualiser les forces des partenaires dans de grandes politiques partagées : à l'international, dans les domaines de la documentation, des éditions universitaires, et du développement des TIC et TICE.

II – 3) – 1 – Les relations internationales :

Le positionnement géographique du PRES Bourgogne – Franche Comté Universités comporte un positionnement stratégique à l'international. Les actions communes envisagées concernent l'accueil des chercheurs et des étudiants étrangers, la mutualisation d'actions de promotion à l'international, la réactivation du réseau trans-frontalier CLUSE.

- Centre de Mobilité Bourgogne - Franche Comté. En 2004, un Centre de Mobilité a été créé pour les universités de Bourgogne et de Franche-Comté, afin d'optimiser l'accueil des chercheurs étrangers. Dans le cadre du PRES, la mutualisation de l'information et des actions (constitution de sites internet, veille juridique, confrontation des pratiques et services proposés, coopération avec les institutions régionales et locales, signature d'une charte du bon accueil commune, etc.) permettra de tirer pleinement parti de cette structure.
- Structuration de l'offre en Français Langue Etrangère (FLE). L'université de Franche Comté a intégré depuis longtemps son offre en FLE à ses missions. L'expérience du Centre de Langues Appliquées (CLA) sera utile à l'Université de Bourgogne, qui souhaite mettre en œuvre dans les années à venir une démarche de mutation statutaire de l'actuel CIEF, depuis toujours sous statut associatif, vers une composante universitaire, partenaire du CLA au sein du PRES.
- Mutualisation d'actions de promotion à l'international. La participation à des événements internationaux voués à la promotion des établissements représente souvent un investissement dissuasif tant en termes de mobilisation de personnel que sur le plan financier. Le principe de participations communes d'une part, de représentation simultanée des deux universités d'autre part, permettra d'assurer une meilleure visibilité de l'uB et de l'UFC à l'international tout en mutualisant les coûts. Des grandes zones cibles pourraient être délimitées pour ces actions communes (par exemple l'Europe de l'est et l'Asie ...).
- Réactivation du réseau CLUSE. Le réseau CLUSE, créé dans les années 1990, a uni pendant dix

ans les universités de Bourgogne et de Franche-Comté du côté français, aux quatre universités francophones du côté suisse (Fribourg, Lausanne, Neuchâtel et Genève) autour d'objectifs de coopération universitaire comprenant formation et recherche, mise en place de cursus communs, échange d'étudiants et d'enseignants, publications, etc.

La constitution du PRES Bourgogne - Franche-Comté Université facilitera la relance de ce réseau par la constitution d'un interlocuteur unique du côté français.

Les premières actions du réseau réactivé auront lieu dans le domaine des mathématiques, sous la forme d'universités d'automne annuelles réunissant des chercheurs, débutants et chevronnés, des six universités CLUSE.

D'autres coopérations sont à envisager dans le domaine de la biologie, et le PRES favorisera l'extension à d'autres champs disciplinaires de cette collaboration interfrontalière.

II – 3) 2 – La documentation :

L'information scientifique et technique sous ses différentes formes documentaires est un des éléments décisifs de la qualité de l'enseignement et de l'attractivité des universités. Le développement des ressources documentaires, leur amélioration et leur accessibilité dans et hors des bibliothèques universitaires constituent un des enjeux majeurs pour les formations et les activités de recherche à l'international.

Ainsi, dans le cadre du PRES, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté pourront voir leurs Services Communs de Documentation (SCD) construire des partenariats efficaces, valorisant les complémentarités documentaires issues de leurs histoires respectives : catalogue, portail documentaire, bases de données, numérisation des documents, base d'archive institutionnelle de l'UFC, partage des ressources payantes.

II – 3) 3 – Les éditions universitaires :

Il existe au sein des deux universités des services d'édition propres, les Editions Universitaires Dijonnaises (EUD) pour l'Université de Bourgogne, et les Presses Universitaires de Franche-Comté (PUFC) pour l'Université de Franche-Comté. Leur partenariat est déjà engagé dans un contexte plus large qui est celui de l'espace Grand Est : elles sont parties prenantes dans l'élaboration d'un catalogue Grand Est, regroupant d'autres services d'édition d'universités du territoire concerné.

Le partenariat entre les EUD et les PUFC s'engagera plus particulièrement sur des co-éditions communes : pour les actions réalisées conjointement par les deux universités et donnant lieu à publication (ex : colloques, conférences), ou pour des thématiques inter-régionales aboutissant à une publication (ex : ouvrages historiques ou géographiques).

II – 3) 4 – Les TIC et TICE :

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'enseignement, la recherche, l'administration et la gestion sont un outil indispensable dans la réalisation de l'ensemble des missions et activités universitaires. Un partenariat entre les universités de Bourgogne et de Franche-Comté permettra d'amplifier les dynamiques existantes au sein des deux établissements.

Ainsi les deux universités envisagent des collaborations relatives aux aspects de la vie numérique suivants : l'Environnement Numérique de Travail (ENT), la Carte multiservices, l'accès Wifi sur les

campus, la communication via " Bornéo ", le développement des visioconférences, une formation à distance coordonnée dans le cadre de la FITEST.

II - 3) 5 - Autres domaines :

D'autres collaborations pourront être envisagées, en ce qui concerne par exemple :

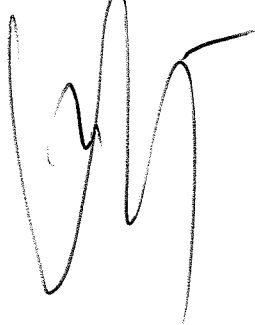
- la promotion de la culture, de la culture scientifique et technique
- les services juridiques
- la mise en place d'une logistique adaptée aux échanges entre les deux établissements (transports, restauration, hébergement...)
- la vie étudiante,
- etc.

Fait à *Arc et Senans*

le *21 Mai 2007*

**Le Président de l'Université
de Franche-Comté**

Claude CONDÉ



**Le Président de l'Université
de Bourgogne**

Jean-Claude FORTIER

